



Canadian Association of Swine Veterinarians  
Association Canadienne des Vétérinaires Porcins

39, rue William, Elmira, ON N3B 1P3 519-669-3350 [susan.tfio@bell.net](mailto:susan.tfio@bell.net) [www.casv-acvp.ca](http://www.casv-acvp.ca)

**CASV-ACVP**  
**Énoncé de position sur la vente de porcs aux**  
**producteurs à petite échelle**

Le 6 juin 2019

Approuvé par le Conseil d'administration de la CASV-ACVP le 25 juin 2019

L'élevage de porcs à petite échelle est de plus en plus populaire au Canada. Il est important que ces producteurs soient enregistrés auprès de leur organisation provinciale d'éleveurs et qu'ils soient au courant des risques actuels de maladies, y compris des maladies animales exotiques. Par conséquent, le vendeur doit suivre quelques étapes pour assurer qu'ils soient conformes aux exigences courantes de PorcTRACÉ Canada à des fins de traçabilité.

- Vendre des porcs uniquement aux installations qui :
  - a. ont un numéro d'identification d'installation (NII); et
  - b. sont enregistrées auprès de leur organisation provinciale d'éleveurs.
- Toutes les ventes de porcs et(ou) déplacements doivent être déclarés à PorcTRACÉ Canada dans les sept jours suivant la vente. L'information doit inclure le nom de l'acheteur, son adresse courriel, son numéro de téléphone et le NII.
- Demander à l'organisation provinciale d'éleveurs s'ils ont du matériel éducatif ou des articles de nouvelles à expédier avec les porcs achetés; par exemple, une fiche de renseignements sur la PPA, ou des rapports canadiens / provinciaux de santé.